



Rester en france pour voir son enfant

Par **nafti_old**, le **23/06/2007** à **20:25**

Bonjour, mon problème c'est que ma femme veut absolument qu'on divorce, par ce que ça va pas du tout entre nous et on est toujours en désaccord depuis qu'elle tombe enceinte de notre petite fille (qui elle a 3 mois aujourd'hui). Et comme je suis étranger avec juste la carte de résidence de 10 ans, je voulais juste savoir si j'accepte le divorce, est-ce que j'aurais le droit de rester sur le territoire français pour voir ma fille ? "comme c'est elle qui aura la garde de l'enfant". et merci d'avance